

ÉDITO



Vive l'arbitrage familial

Le notaire et l'avocat sont des auxiliaires de justice et de merveilleux techniciens du droit de la famille, ils doivent qualifier les instants de vie, d'union et de désunion, de patrimonialité mobilière et immobilière, de complexités familiales ou successorales qu'on leur apporte et présenter aux clients leurs outils en indiquant à quoi ils servent, leurs effets espérés ou potentiellement déceptifs. Qualifier puis conseiller... et se former dans le but d'enrichir nos boîtes à outils professionnelles et en vérifier toutes les fonctionnalités. C'est ici que s'inscrit l'arbitrage familial : un nouveau mode de résolution des conflits à connaître et appréhender pour pouvoir le proposer et l'utiliser.

Parce que l'on sait tous qu'une instance judiciaire en liquidation d'un régime matrimonial peut tranquillement s'éterniser plusieurs années, qu'un juge n'indemnise jamais au-delà du symbolique une rupture brutale de concubinage, qu'un procès-verbal de difficultés ne règle rien mais relance sans limite la machine judiciaire, que le juge de la SCI n'est pas celui de la liquidation patrimoniale, qu'un partage judiciaire est un calvaire, que les héritiers raffolent passionnément de rejouer les haines familiales dans la douceur feutrée d'une étude notariale, avec un juge familial débordé par un contentieux de masse qui n'a plus ni le temps ni la capacité d'analyser des situations complexes...

Face à cela un arbitrage familial dure trois à six mois, confié, le cas échéant en toute confidentialité, à des juges qualifiés choisis par les parties, acceptant la mission privée

de juger c'est-à-dire se rendant disponibles, étudiant et connaissant le dossier, vérifiant la célérité de l'instance, les communications de pièces.

C'est la souplesse du choix des questions soumises au juge : un point bloquant de droit international privé ou d'interprétation d'un testament jusqu'à l'intégralité des conséquences patrimoniales d'un divorce incluant des sociétés familiales, des questions de valorisation, un partage.



Le champ de l'arbitrage familial est immense



L'arbitrage familial, c'est l'absence de dilatoire, le choix d'une audience où la plaidoirie retrouve sa place, un débat contradictoire pouvant inclure expertises et avis de sachants oralement interrogés et contre-interrogés, des points de droit tranchés par les meilleurs professionnels, une sentence motivée pour sa compréhension et son acceptabilité, insusceptible d'appel sauf s'il en a été décidé autrement, et des frais de justice mis à la charge du succombant.

Le champ de l'arbitrage familial est immense. Alors arbitrez, faites arbitrer, confiez à l'arbitrage et inscrivez-vous au colloque du Centre d'arbitrage des litiges familiaux (Calif) du 28 mars prochain à 14 h au Conseil national des barreaux où professeurs de droit, notaires et avocats présenteront cet indispensable outil qu'est l'arbitrage familial.

Guillaume Barbe,
avocat au Barreau
de Paris, cabinet
Cadiou-Barbe

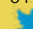
Éditions Francis Lefebvre Solution Notaire Hebdo

42, rue de Villiers,
92532 Levallois-Perret Cedex
Tél. : 01 41 05 22 00
E-mail : serviceclients@efl.fr
Internet : <http://www.efl.fr>
SAS au capital de 241 608 €
CPPAP : 1124 T 93521
Impression Chirat -
744, rue de Sainte Colombe -
42540 Saint-Just-la-Pendue
Conception et réalisation :
Nord compo,
Villeneuve d'ascq
Dépôt légal
mars 2022

Hebdomadaire
5^e année - ISSN : 2557-7107
Abonnement 2022 revue
+ services numériques : 444, 14 €
Prix de ce numéro : 37,78 €
Principal associé :
Éditions Lefebvre Sarrut
Directrice de la publication -
Présidente : Sylvie Faye
Directrice des Éditions :
Caroline Sordet
Directrice de la rédaction civil/
pénal & ouvrages : Hélène Hoch
Rédactrice en chef : Laure Tourny,
l.tourny@lefebvre-dalloz.fr

Rédacteurs : C. Barde, S. Bertone,
N. Besson-Sénéchaud, B. Brom,
M. Cabrera, D. Chaminade, J. Courquin,
C. Cros, C. Dancoisne, S. Didier,
F. de Beaufort, E. de Loth, O. Desumeur,
A. Étienne, R. Fosset, F. Gall-Kiesmann,
G. Henriot, A. Icart, S. Jaillot, J. Labasse,
B. Macquart-Moulin, V. Magnier,
M.-A. Massiot, P. Perpoil, C. Préel
Assistantes d'édition : N. Da Silva ;
A.-V. Bernard.
Création de la maquette : Éric Mégou

Publicité : Violette Martin :
01 41 05 52 55

 @SolNotHebdo

© Éditions Francis Lefebvre 2022
Filiale du Groupe LEFEBVRE- SARRUT
La reproduction, même partielle,
de tout élément publié dans la revue
est interdite
Origine du papier : Allemagne ;
sans fibres recyclées
Prot. : 19gt

